

Victoire ! Une grille de salaires pour les Assistant·es d'Education !

La CGT Educ'action Versailles réclame depuis plusieurs années que les Assistant·es d'Education (AEd) puissent avoir une grille de salaire qui permette une évolution de carrière pour celles et ceux qui sont CDisé·es, ainsi que la loi le prévoit. Le ministère ne le faisant pas, le rectorat a fini par céder aux demandes insistantes de la CGT et d'autres. Un groupe de travail s'est tenu début juillet. La CGT y a porté ses revendications : un statut d'étudiant·es surveillant·es pour celles et ceux qui poursuivent des études et un statut de fonctionnaire catégorie B pour les autres personnels de surveillance. Si la CGT accueille favorablement l'existence d'une grille pour les AEd CDisé·es, ce ne peut être qu'un point d'étape. En l'état, la grille proposée est calquée sur celle des Aesh (mais les Aesh peuvent être cdisé·es au bout de 3 ans - contre 6 pour les AEd), ce qui entraîne un indice de départ inférieur.

La grille proposée deviendra officielle lors du comité social d'administration de septembre 2026 (avec application au 1^{er} septembre 2026). Plusieurs points restent à éclaircir. Pour le moment la durée entre chaque changement d'échelon serait de 3 ans. La CGT a demandé à ce que cette durée soit réduite car cela signifierait qu'il faudrait attendre 36 ans pour être payé·e 1800 euros net ! Au-delà de cela, il y a urgence évidemment à augmenter les salaires de toutes et tous !

Un point d'attention devra aussi être retenu sur la prise en compte des services déjà effectués. Pour un·e AEd cdisé·e depuis le septembre 2022, il y a nécessité à ce que son ancienneté soit prise en compte, c'est-à-dire, pour cet exemple, qu'il ou elle passe automatiquement au 2^{ème} échelon dès le 1^{er} septembre 2026 et qu'on retienne une année supplémentaire dans son parcours, en clair qu'il ou elle soit évalué·e au bout de deux ans. Nous avons demandé avec d'autres organisations à décorrélérer l'évaluation de la promotion d'échelon. La CGT sera attentive à ce que la situation des AEd s'améliore sur ce point mais aussi sur les conditions de travail. La forte grève du 2 juin dernier (1/4 des Aed en grève) a montré que les Aed ne se satisfont ni du manque de reconnaissance dans leur métier, ni de leur rémunération. Alors qu'il et elles occupent une place centrale dans le fonctionnement des établissements scolaires, on ne peut plus se contenter de salaires de misère. La CGT sera à leur côté pour continuer à porter ces revendications !



Retrouvez sur notre site toutes les infos pour
les CPE



les Aed



Pour adhérer flashez le QR code

